

Présentation du Tchad sur l'assistance aux victimes de mines

Le 23 Mai 2012

Par Madame Zeinaba Tidjani Ali Directrice de l'Assistance aux victimes de mines

En accord avec ses obligations et ses engagements nationaux et internationaux, le Tchad travaille actuellement sur le Plan d'Action National d'Assistance aux Victimes des Mines et Restes Explosifs de Guerre qui est adopté. Ce document est une première base de travail développé au Tchad par le Centre National de Déminage (CND), à travers sa Direction de l'Assistance aux Victimes, en étroite collaboration avec les principaux partenaires ministériels, institutionnels et associatifs ainsi qu'avec la pleine participation des personnes handicapées. Ce plan d'action a été initié avec l'appui de Handicap International sur le fond Canadien.

Le Tchad renouvelle ses efforts pour développer une stratégie globale qui devra permettre la mise en application des droits des victimes de mines et restes explosifs de guerre (REG) de façon pérenne, et en accord avec les directives internationales les plus récentes.

Comme Cadre Législatif

Au niveau international : Le Tchad est un Etat Partie du Traité d'Interdiction de Mines depuis 1999. En accord avec les standards fixés dans ces deux cadres, ce Plan d'Action National cherche à mettre en application les droits et à répondre aux besoins des victimes des mines et REG, sous un principe de non-discrimination entre elles, ou envers d'autres personnes handicapées.

Les engagements adoptés par le Tchad et les Etats Parties du Traité d'Interdiction des Mines lors de la Deuxième Conférence de Révision à Carthagène, Colombie, en 2009, ont fortement inspiré le développement de ce Plan d'Action National.

En juin 2010, En particulier, ce Plan cherche à répondre efficacement à l'Action 27 du Plan d'Action de Carthagène, qui concerne « l'élaboration d'un Plan d'Action Global qui réponde aux besoins des victimes de mines et leur permette d'exercer leurs droits fondamentaux » : *Extraits du Plan d'Action de Carthagène*

Au niveau national : La Loi No. 007/PR/2007/ du 09 mai 2007 porte sur la « protection des personnes handicapées ». La loi couvre les droits suivants : 1. Santé 2. Education et formation 3. Insertion socio-économique 4. Culture, sports, loisirs et communications 5. Transport, habitat et sécurité. Cette loi attend son décret d'application et diffusion pour sa mise en œuvre effective.

La base de données de la Direction l'assistance aux Victimes du Tchad répertorie aujourd'hui 2895 victimes directes des mines-REG (personnes blessées ou tuées) sur tout le territoire national, et le système IMSMA est actualise. Mais, l'Enquête *d'Impact Socio-économique* réalisé par Handicap International (HI) entre 1999 et 2001 a identifié 284, 435 personnes habitant dans les zones affectées au Tchad, hors Tibesti.

Contexte Spécifique à l'Assistance aux Victimes et aux Personnes Handicapées

Les victimes de mines-REG et autres personnes handicapées (en particulier les femmes et les enfants) continuent à faire face à une importante inclusion. Par ailleurs Les services de santé présentent des difficultés d'accès dans les zones affectés ; généralement les soins médicaux sont payants après la première urgence. Les services de réadaptation sont disponibles principalement à N'Djamena.

1. Ainsi, à l'issue de cette première phase du travail, le Centre National de Deminage avec ses partenaires ont identifiées les priorités suivantes pour les trois prochaines années: Reprendre contact avec chacune des victimes à travers les organisations des victimes de mines et des personnes handicapées pour évaluer leurs besoins et priorités individuelles et définir, avec elles, le suivi nécessaire pour y répondre ;

2. Identifier et renforcer les réseaux communautaires ;
3. Cartographier et améliorer les réponses en matière d'assistance aux victimes ;
4. Développer un réseau d'agents communautaires en capacité de donner un premier soutien psychologique aux victimes et de les accompagner vers des services de proximité accessibles (santé, réadaptation, éducation, insertion sociale, emploi...)
5. Identifier, mobiliser et former les Ministères et les fournisseurs de services existants dans les régions affectées au travail avec les victimes et autres personnes handicapées, afin de les rendre accessibles pour être en mesure d'offrir des services de proximité. Par fournisseurs des services on entend les institutions, agences, centres, organisations et associations qui offrent et fournissent des services de santé, réadaptation, éducation, insertion sociale, emploi... à la population en général et aux personnes handicapées.

Le CND travaille actuellement pour développer le Centre d'Appareillage et de Rééducation de Kabalaye le seul établissement existant à N'Djamena (la capitale du Tchad) qui fournit les prothèses et fait la rééducation pour les victimes de mines et restes explosifs de guerre (ERW). À présent le bâtiment est fondamental et le but est la construction d'une salle de réception qui permettra aux patients d'être reçus dans des bonnes conditions et permettra aux personnels de conduire les révisions initiales et les consultations dans une salle spéciale consacrée aux victimes. À présent tous les patients, sans tenir compte de l'âge, le sexe ou l'infirmité attendent dans la rue sous les conditions difficiles. Le Centre National de Déminage lutte pour équiper la réhabilitation et la pièce de formation pour les victimes dans le besoin de rééducation Physique et réadaptation. Il devrait être noté que la Centre International de la Croix Rouge engagera un ingénieur de construction international qui contrôlera la qualité technique de construction et d'autres agréments. Le CICR continuera aussi le développement de l'équipement après l'achèvement du travail de réhabilitation et de rééducation.

L'objectif général est d'aider à améliorer des capacités durables du Centre de Rééducation et d'Appareillage de Kabalaye en renforçant la qualité et la quantité de personnel et moderniser l'accessibilité du centre. Les bénéficiaires directs et indirects incluront 1176 victimes de mines et REG en incluant plus de 150 enfants dont (120 garçons et 30 filles), 294 femmes et 732 hommes. La nouvelle infrastructure, en construisant des mises à niveau et des outils de communication, aidera à augmenter la conscience pour les enfants et les adultes des services disponibles pour les victimes de mines et restes explosifs de guerre ainsi que bien améliorer des services CARK au Tchad à long terme. La capacité augmentée du centre tiendra compte aussi de la meilleure visibilité de ses accomplissements et ca sera une promesse de plaider aux autorités publiques pour améliorer le traitement de patients qui sont des victimes de mines et d'autres personnes handicapées.

Principaux défis :

- Il n'y a pas suffisamment des personnels formés en premiers soins dans les zones les plus à risque, ce qui permettrait de stabiliser les victimes au plus vite après un accident, et les préparer pour le transfert vers un centre de santé.
- Il est difficile de transporter les victimes vers les centres de santé car il n'y a pas d'ambulances pour chercher les blessés. Les victimes et leurs familles doivent trouver leurs propres moyens de déplacement. Cela augmente les risques d'un décès ou d'une déficience permanente.
- Il n'y a pas assez de personnel national formé en traumatologie, chirurgie corrective... dans les zones affectées.
- Il manque d'équipement et du matériel nécessaire pour stabiliser et soigner correctement les victimes dans les centres de santé en zones affectées.

- Il faut améliorer l'accessibilité physique des centres de santé, des hôpitaux, des services de réadaptation.
- Il n'y a pas suffisamment d'accès aux soins ophtalmologiques et auditifs pour les victimes et autres personnes qui en ont besoin.

Autres acteurs à mobiliser : Organisation Mondiale de la Santé

Il existe aussi un Centre National d'Appareillage et de la Rééducation (CNAR), ainsi que des services de rééducation à l'Hôpital Général de Référence National et à l'Hôpital de la Liberté qui sont des institutions publiques à N'Djamena. Pour ce qui concerne le CNAR suite à un état de lieu commandité par le Ministère de la Santé et réalisé avec le soutien de l'Association des Professionnels de l'Orthopédie et de la Réadaptation du Tchad (APORT) il devrait être opérationnel à partir d'Aout 2012 . Dans la ville de Moundou, il existe également la Maison de Notre Dame de la Paix (MNDP), centre privé qui fournit des services de réadaptation. Un centre est en cours de développement à Doba, au sud de Moundou. Le CARK, le Centre Notre Dame et celui de Doba reçoivent le soutien continu du CICR à travers de formations et de fourniture de matériel.

Principaux défis :

Il n'y a pas des services de réadaptation de proximité – les services sont éloignés des régions affectées et payants, des obstacles importants pour les victimes dont la majorité se trouve dans les provinces loin de la capitale avec un faible revenus

Les services de réadaptation basés à N'Djamena ne sont pas assez connus des centres de santé et des hôpitaux dans les provinces.

Il n'existe pas de système public de prise en charge des victimes ce qui rend difficile l'accès aux services de réadaptation existants.

Il n'y a pas suffisamment des personnels nationaux qualifiés pour gérer et fournir les services de réadaptation nécessaires pour répondre aux

besoins des victimes. Il est souhaitable de multiplier la formation des professionnels. Il n'existe pas des équipes pluridisciplinaires.

Merci